

- ▶ ALDI
- ▶ LA FORET SOUS SURVEILLANCE
- ▶ NETTOYAGE DE PRINTEMPS
- ▶ MAISONS FLEURIES
- ▶ INFLUENZA AVIAIRE
- ▶ RAMONAGE
- ▶ RECYCLAGE DES PILES
- ▶ UN ANCETRE DU PRINCE PHILIP
- ▶ NIDS DE GUEPES
- ▶ HOMMAGE
- ▶ SENSSEHEIM PERD UN SERVITEUR
- ▶ STOP AUX INCIVILITES
- ▶ RECRUTEMENT



Sässemer Blädel

LA VIE IMITE L'ART BIEN PLUS QUE L'ART N'IMITE LA VIE.
-OSCAR WILDE-

ALDI



Près de vingt ans après l'ouverture du magasin ALDI de Sessenheim, ce dernier a fermé ses portes samedi 10 avril au soir et ce pour une durée de 5 mois. Les travaux seront conséquents et passeront par la démolition totale du magasin actuel pour reconstruire, au même endroit un magasin nouvelle génération.

Ce nouveau magasin sera plus grand, plus lumineux et s'inscrira dans une démarche de

développement durable (Panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, meubles frais dernière génération, borne de recharge pour véhicules électrique...) et permettra de proposer un meilleur confort d'achat à nos clients.

L'idée pour ALDI est de s'inscrire dans la durée sur la commune car c'est un magasin qui a parfaitement trouvé sa place de proximité au sein du territoire de la communauté de communes du Pays Rhénan.

La forêt sous surveillance

Avec l'arrivée des beaux jours et du printemps, la forêt devient un espace de plus en plus prisé par le public dans le cadre des activités de loisirs.

La forêt de Sessenheim dispose également d'aménagements et d'infrastructures permettant d'accueillir le public, mais quelques règles et précautions sont tout de même à respecter afin que chacun puisse profiter de cet espace tout en respectant le milieu.

Les peuplements forestiers sont depuis ces dernières années fragilisés par les phénomènes climatiques extrêmes de chaleur et de sécheresses, entraînant d'importants dépérissements. Les équipes de l'ONF œuvrent au quotidien pour sécuriser les abords des routes, chemins et sentiers en abattant les arbres dépérissant et morts, mais la forêt reste globalement fragilisée. Ne vous exposez pas inutilement aux risques, ne pénétrez pas en forêt par temps venteux ou lorsque des phénomènes climatiques dangereux sont annoncés (orages, tempêtes, etc.). Lors de vos sorties en forêt restez sur les itinéraires balisés et voies carrossables, restez attentifs à votre environnement.

La circulation de véhicules motorisés (voitures, quads, motos, etc.) est strictement interdite sur les chemins fermés à la circulation publique.

L'arrivée du printemps est également synonyme de redémarrage de la végétation. Certains en profitent pour la cueillette de végétaux. La forêt relevant du domaine privé de la commune, le propriétaire est libre d'autoriser ou non la cueillette au sein de sa forêt. En forêt communale de Sessenheim, la cueillette n'est pas interdite mais celle-ci est réglementée et limitée. Toute destruction est interdite, le prélèvement doit se faire sur une partie du végétal qui ne nuira pas à sa survie, et qui se régénérera donc naturellement. Par exemple pour l'ail des ours, seul le prélèvement de la feuille est autorisé, et non l'arrachage du bulbe. Le prélèvement est également limité à 5 litres par personne, et destiné uniquement à sa consommation personnelle.

Des tournées de surveillance sont régulièrement organisées par l'ONF et la police de l'environnement, et tout manquement au respect des règles sera sanctionné par une amende.

La nature n'est pas une poubelle ! Soyons respectueux du milieu et respectons la nature, emportons nos déchets. Ne fumons pas en forêt, le risque d'incendie en période printanière et estivale est élevé.

Vous trouverez la plaquette de la charte du promeneur de l'ONF : ([http : www.fr/activités-nature](http://www.fr/activités-nature))



Nettoyage de printemps

Vous étiez plus de 80 bénévoles pour le nettoyage de printemps du ban communal ce samedi 20 mars 2021 !

Répartis en plusieurs groupes, les bénévoles ont parcouru le ban communal pendant plusieurs heures. Ils ont ramassé plastiques, pneus, bouteilles, canettes, capsules de café, et toutes sortes de déchets abandonnés. Malgré tous les moyens disponibles (déchetterie, tri sélectif...), il est triste de constater autant de déchets encore jetés dans la nature.

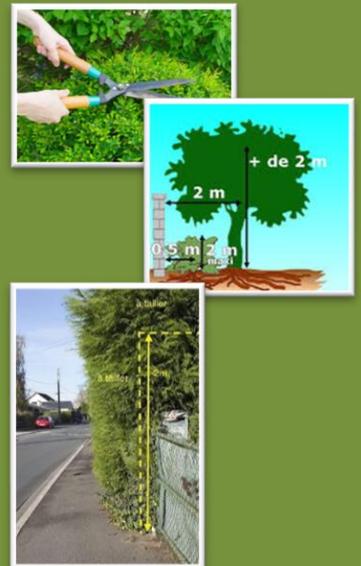
Un grand merci aux petits et grands qui ont donné de leur temps, de leur énergie et de leur bonne humeur pour la réussite de cette opération.



TAILLE DES HAIES

Des règles à respecter

Nous rappelons que les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que les panneaux de signalisation. En limite de propriété, une haie ou un arbre d'une hauteur de 2 m doivent être plantés à 50 cm minimum de la limite de propriété voisine. Pour une hauteur supérieure à 2 m, celle-ci requiert un recul de 2 m de cette limite.



Maisons fleuries



D'années en années, vous fleurissez vos maisons et chaque maison fleurie contribue à l'embellissement de la commune. Laissez-nous vous adresser un grand coup de chapeau !

Pour récompenser vos efforts, la municipalité de Sessenheim organise comme chaque année un concours communal des maisons fleuries.

Comme annoncé dans le bulletin municipal, la Commission de la Vie Associative, Culturelle, Sportive et du Tourisme a établi un règlement relatif à ce concours. Ce règlement permet de définir les conditions de participation (exemple : obligation de s'inscrire pour participer), les catégories du concours (maisons et/ou jardins), mais aussi les critères de sélection (aspect général et environnement, harmonie avec l'habitat, propreté et entretien).

L'inscription du concours est possible à compter du 1er mai au 30 juin. Les personnes désireuses de participer à ce concours doivent s'inscrire soit :

- En remplissant le bulletin de participation disponible à l'accueil de la mairie.
- Sur le site internet en remplissant le formulaire (<http://www.sessenheim.org>)

Un palmarès par catégorie sera défini par le jury qui sillonnera l'ensemble de la commune au mois de juillet.

Bon fleurissement !

Influenza aviaire (Grippe)

Des cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 ont été confirmés dans le Bas-Rhin. Ce virus non transmissible à l'homme, circule activement dans la faune sauvage en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs.

Au vu de cette situation il est important de rappeler les obligations aux particuliers détenteurs d'oiseaux (basses-cours, éleveurs amateurs d'oiseaux d'ornement, détenteurs d'oiseaux quels qu'ils soient ...) notamment l'obligation de déclaration du détenteur via le Cerfa 15472*02 (**formulaire à récupérer en Mairie**).

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>



Ramonage



Nous rappelons que le ramonage des conduits de fumées est une obligation fixée par le Règlement Sanitaire Départemental du Bas-Rhin, article 31-6. Il prévoit au moins deux ramonages par an pour les conduits de fumées en fonctionnement, dont un, en période de chauffe (trois ramonages par an pour les appareils collectifs).

Le ramoneur qui effectue cette prestation remet un certificat de ramonage attestant de la vacuité du conduit sur toute sa longueur.

La Brosse d'Alsace fera sa tournée du 26 avril au 14 mai inclus.
Vous pouvez prendre rendez-vous au 03 88 49 84 35

Recyclage des piles

Le conteneur pour récolter vos piles usagées dans l'entrée de la Mairie a été enlevé.

Merci dorénavant de déposer vos piles et batteries usagées dans les bornes ou conteneurs identifiés, à la déchèterie



Un ancêtre du prince Philip à Sessenheim



Sessenheim est décidément une terre chargée d'histoire. En 1770, un certain Johan Wolfgang Goethe y a rencontré la fille du Pasteur du village, Frédérique Brion, de cette rencontre est née une idylle.

Si cette histoire est connue de tous les habitants, seule une poignée d'entre eux sait qu'un ancêtre du prince Philip, mort à l'âge de 99 ans le 9 avril de cette année, a été pasteur de leur village.

Au total six générations séparent Heinrich Wilhelm Schweppenhäuser, pasteur de Sessenheim de 1757 à 1760, et le duc d'Edimbourg, mari de la reine Elisabeth II. Pour arriver jusqu'à Philip Mountbatten, il faut remonter l'arbre généalogique et revenir au XVIIIème siècle. En 1751, H.W Schweppenhäuser et Charlotte Philippine ont une fille, Marie-Salomé.

Encore aujourd'hui, quatre pierres tombales se trouvent dans une niche accolée à l'église protestante, dont celle de H.W Schweppenhäuser et de son épouse.

En l'honneur du Prince Philip, Sessenheim a mis ses drapeaux en berne jusqu'à son enterrement.



Nids de guêpes

L'intervention des pompiers pour supprimer un nid de guêpes est payante pour un montant de 80€ minimum susceptible d'être majoré selon les moyens à mettre en œuvre.

Afin de préserver leur disponibilité pour répondre sans délai aux besoins de secours d'urgence les pompiers vous invitent à vous adresser prioritairement à une société privée spécialisée dans la destruction de nuisibles.

M. Bildstein Grégory de la société NT Guêpes-Frelons est passé en Mairie afin de nous présenter sa société, vous trouverez ci-contre son flyer.

NT GUEPES - FRELONS

Grégory BILDSTEIN

Mail : ntgupes67@gmail.com
Facebook : Nt Guêpes
06 88 23 43 82



Fabrice JANUS

Mail : ntgupes67@gmail.com
Facebook : Nt Frelons Guêpes
06 61 51 91 02

NOUS DETRUISONS VOS NIDS

- DE GUEPES
- DE FRELONS
- DE FRELONS ASIATIQUES

**Ne prenez pas de risques !
Nous sommes formés et équipés.**

NOUS INTERVENONS DANS LES COMMUNES DE

- | | | |
|--------------|--------------|--------------|
| SOUFFLENHEIM | ROUNTZENHEIM | LEUTENHEIM |
| BETSCHDORF | AUENHEIM | KAUFFENHEIM |
| SCHWABWILLER | ROESCHWOOG | FORSTFELD |
| SCHIRRHEIM | ROPPENHEIM | SESSENHEIM |
| SCHIRRHOFFEN | BEINHEIM | STATTMATTEN |
| DRUSENHEIM | NEUHAUSEL | KOENIGSBRÜCK |
| DALHUNDEN | FORT-LOUIS | |



**Tarif sur devis
A partir de 80 €**



Les reconnaître :



Abeille domestique
(Apis mellifera)



Bourdon terrestre
(Bombus terrestris)



Guêpe commune
(Vespa vulgaris)



Frelon européen
(Vespa crabro)



Frelon asiatique
(Vespa velutina)

Hommage



Alfred HEIT ancien directeur de la chorale Concordia de Sessenheim et de la chorale paroissiale protestante de Dalhunden nous a quittés le 08 avril 2021.

Fred avait pris la direction de ce chœur d'hommes, un quart de siècle, de 1972 à 1997. Grâce à ses compétences musicales, humaines, son engagement, son travail et sa générosité.

La Concordia a pu progresser et faire de belles rencontres, ainsi que des concerts de grande qualité sous sa direction. Il était reconnu et apprécié par tous les chefs de chœur en Alsace et Outre-Rhin.

Nous adressons toutes nos condoléances respectueuses à l'ensemble de la famille.

Sessenheim perd un grand serviteur

Joseph LALLEMAND nous a quittés le 5 avril 2021, lundi de Pâques, et nous sommes aujourd'hui dans la tristesse et la douleur.

Joseph LALLEMAND, adjoint au maire de 1995 à 2008 était conseiller municipal dès 1983.

Il était également très investi en temps qu'organiste, chef de chœur et dirigeant de la chorale Sainte Cécile.

Joseph a toujours fait honneur à ses fonctions et ceux et celles qui ont eu la chance de croiser son chemin savent quelle personne généreuse il a été.

Nous garderons de lui le souvenir reconnaissant de son engagement dévoué au service de la commune et de sa paroisse.



Stop aux incivilités



Depuis quelque temps, des actes d'incivisme se multiplient dans la commune.

Des tags sur la façade de la mairie, des dégradations de l'aire de jeux et du terrain de pétanque, des dépôts de déchets, le non-respect de l'application du couvre-feu à partir de 19H.

Ces incivilités quotidiennes nuisent à la qualité de vie de chacun et représentent un coût pour la municipalité.

Merci de sensibiliser vos enfants !

L'espace public est un environnement à respecter comme chez soi.



HORAIRES MAIRIE

Lundi au Vendredi :
de 8h00 à 12h00
13h00 à 17h00
Mercredi : FERME

Tél. : 03 88 86 97 04

MAIRIE_SESSENHEIM@WANADOO.FR

Suite à la crise sanitaire les permanences du samedi ont été suspendues

<https://www.sessenheim.org/>



Commune de Sessenheim

Recrutement

La mairie recrute un ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) H/F.

Le poste est à pouvoir à partir du 1er septembre 2021.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées avant le 30/04/2021, par courrier à l'adresse :

M. le Maire 2 place de la Mairie 67770 SESSENHEIM

ou par courriel : mairie.sessenheim@wanadoo.fr

Pour le détail de l'offre se rendre sur le site internet de la mairie :

<https://www.sessenheim.org/actualites>

